

L'AVS donne plus
de punch aux femmes

AVS 
plus



oui
UNIA

Les femmes disent **OUI à AVSplus**

Bien que la Suisse devienne toujours plus riche, le niveau des rentes menace de baisser.

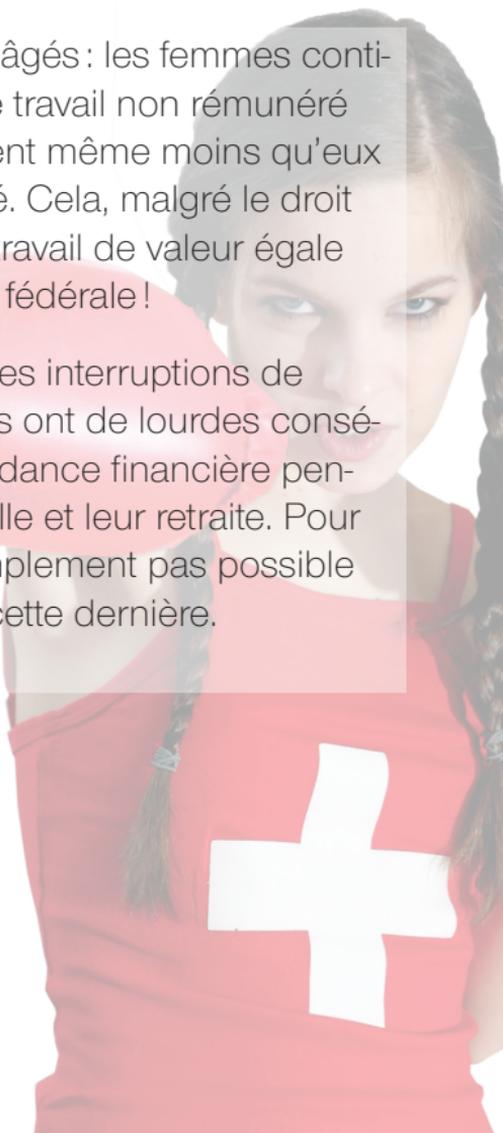
- Parce que le 2^e pilier rapporte toujours moins.
- Parce que les rentes AVS sont toujours plus à la traîne des salaires.
- Et parce que les patrons veulent baisser les prestations des 1^{er} et 2^e piliers, par exemple en relevant l'âge de la retraite, en particulier celui des femmes.

Nous devons empêcher cette baisse des rentes. La Suisse peut en effet se permettre une prévoyance vieillesse de qualité. Le meilleur moyen pour y parvenir est de renforcer l'AVS, comme le demande l'initiative AVSplus. Aujourd'hui encore défavorisées dans la prévoyance vieillesse, les femmes en seront les premières bénéficiaires.

Toujours pas d'égalité

Ménage, enfants, parents âgés : les femmes continuent à accomplir plus de travail non rémunéré que les hommes et gagnent même moins qu'eux en cas de travail rémunéré. Cela, malgré le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale garanti par la Constitution fédérale !

Le travail à temps partiel, les interruptions de carrière et des salaires bas ont de lourdes conséquences sur leur indépendance financière pendant leur vie professionnelle et leur retraite. Pour beaucoup, il n'est tout simplement pas possible d'économiser en vue de cette dernière.



Les rentes des femmes sont plus petites

38% des retraitées n'ont que l'AVS pour vivre, contre 19% seulement des hommes.

Les rentes du 2^e pilier des femmes sont en moyenne moitié moins importantes que celles des hommes. Le capital-vieillesse des femmes ne représente même qu'un tiers de celui des hommes. Ce déséquilibre apparaît aussi dans le 3^e pilier. En 2012, alors qu'un retraité sur trois disposait d'une prévoyance privée, une femme sur cinq avait été en mesure d'investir dans un 3^e pilier.

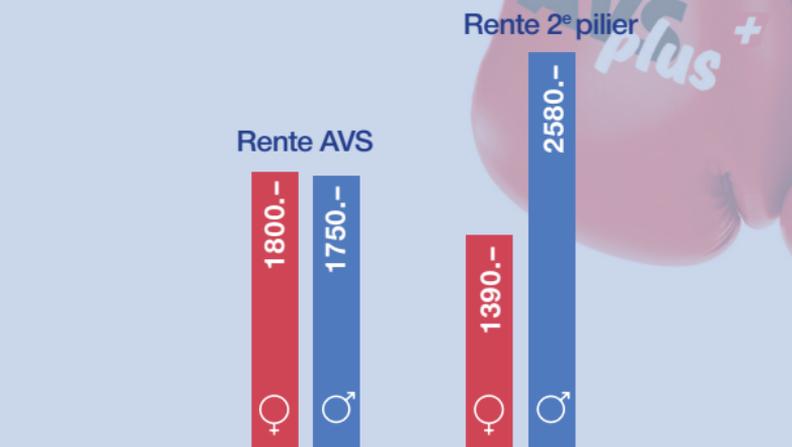
Il n'y a que dans l'AVS que les femmes et les hommes reçoivent en moyenne presque la même rente.



Les femmes profitent de l'AVS

Dans l'AVS, les rentes moyennes des hommes et des femmes sont à peu près égales. Cela, grâce à divers mécanismes de compensation. Dans le 2^e pilier par contre, les rentes moyennes des femmes ne représentent qu'un peu plus de la moitié de celles des hommes.

Rentes mensuelles moyennes selon le sexe, en francs, 2012



Perdantes dans le 2^e pilier Gagnantes dans l'AVS

Pourquoi les femmes sont-elles désavantagées dans la prévoyance vieillesse ?

- Prestations du 2^e pilier moindres à cause des pauses maternité, du travail à temps partiel et des inégalités salariales.
- Emplois d'un niveau salarial inférieur à celui des hommes.
- Moins de marge de manœuvre pour économiser.

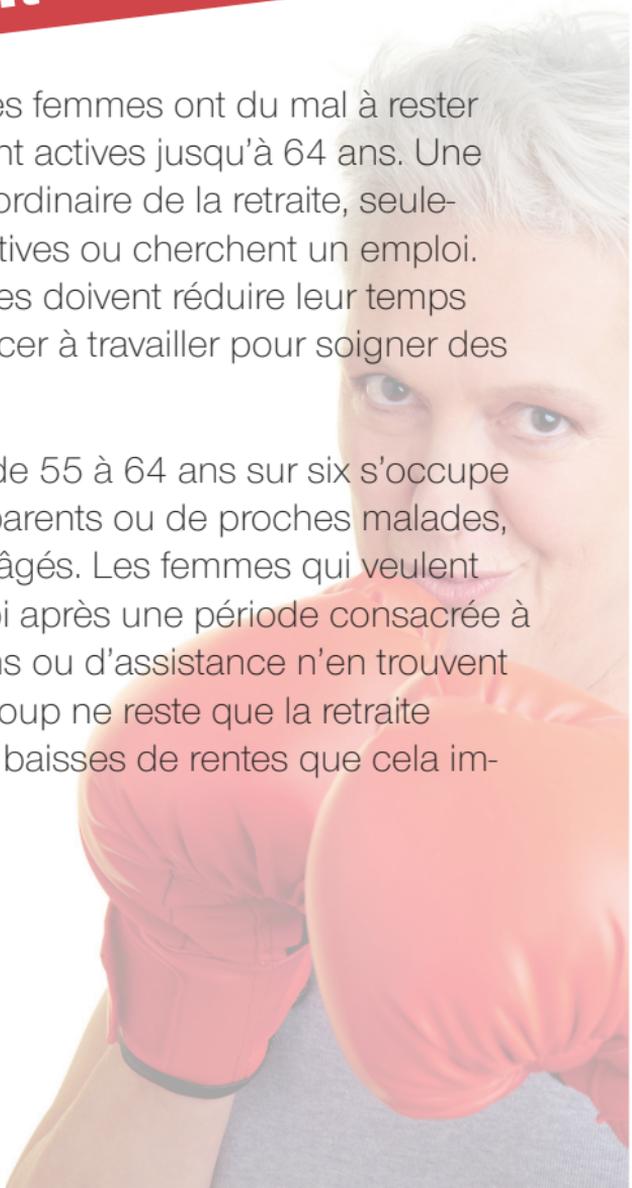
Voilà pourquoi les femmes profitent en particulier de l'AVS

- Même sans activité professionnelle, les femmes sont assurées dans l'AVS. Le revenu du conjoint/ de la conjointe est pris en compte.
- Le système de financement de l'AVS est solidaire et profite ainsi particulièrement aux femmes moins bien payées.
- Grâce aux bonifications, les activités éducatives et d'assistance non rémunérées sont prises en compte dans le calcul de la rente. C'est pourquoi les femmes touchent en moyenne des rentes aussi élevées que les hommes.

La réalité ? KO avant 64 ans

Aujourd'hui déjà, les femmes ont du mal à rester professionnellement actives jusqu'à 64 ans. Une année avant l'âge ordinaire de la retraite, seulement 41 % sont actives ou cherchent un emploi. Souvent, les femmes doivent réduire leur temps de travail ou renoncer à travailler pour soigner des proches.

Une femme âgée de 55 à 64 ans sur six s'occupe régulièrement de parents ou de proches malades, handicapés et/ou âgés. Les femmes qui veulent retrouver un emploi après une période consacrée à des tâches de soins ou d'assistance n'en trouvent guère. Pour beaucoup ne reste que la retraite anticipée, avec les baisses de rentes que cela implique.



Économiser sur le dos des femmes

Avec «Prévoyance vieillesse 2020 », le Conseil fédéral et le Conseil des États veulent relever à 65 ans l'âge de la retraite des femmes.

Ce ne serait rien d'autre qu'une mesure d'économie prise sur le dos des femmes. En réduisant la durée de perception de la rente et en prolongeant celle de cotisation, la Confédération économiserait 1,3 milliard de francs. Chaque femme perdrait jusqu'à 43 000 francs. Celles nées en 1956 et après seraient touchées.



La retraite à 65 ans ? Pas question !

Que les femmes puissent prendre leur retraite avant les hommes est une maigre compensation pour le fait qu'elles font souvent passer au deuxième plan leur vie professionnelle pour s'occuper de leurs parents, de leur mari, de leurs enfants et petits-enfants, qu'elles doivent fréquemment demander des prestations complémentaires parce qu'elles ne peuvent pas vivre de leur rente, et qu'elles ne sont en fait absolument plus recherchées sur le marché du travail.

La retraite à 65 ans ferait tomber plus de femmes dans la pauvreté. Elle est en outre inacceptable tant que l'égalité des sexes ne sera pas une réalité. S'ajoute à cela que les patrons et la droite politique voient dans le relèvement à 65 ans une simple étape intermédiaire vers la retraite à 67 ans pour tout le monde.



L'AVS : une priorité pour les femmes

L'AVS offre de nombreux avantages aux femmes.

Tout le monde y est assuré, que l'on travaille à plein temps ou à temps partiel, que l'on ne travaille pas du tout.

Pour tenir compte du travail familial et de soins non rémunéré, l'AVS prévoit des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance. C'est pourquoi les femmes touchent même, en moyenne, une rente AVS un peu plus élevée. Pour qu'il soit possible d'en vivre, il faut renforcer l'AVS.

Nous nous engageons avec l'initiative AVSplus pour cela : une AVS forte pour les femmes !



Il est possible de financer une AVS forte !

À cause de la génération du baby-boom, beaucoup de personnes prennent actuellement leur retraite. C'est pour cela qu'un financement additionnel est nécessaire. Un pour-cent de TVA couvrira les besoins supplémentaires temporaires.

Avec AVSplus, les rentes augmenteront de 10%. Cela coûtera environ 4 milliards de francs ou 0,8% de prélèvement salarial, soit 40 francs/mois (20.- employé-e, 20.- employeur), pour un salaire de 5 000 francs. Nous pouvons nous le permettre. Depuis 40 ans, les cotisations de l'AVS n'ont plus été augmentées. Mais celles du 2^e pilier, oui. Et l'économie l'a bien supporté.



oui

à l'initiative

AVS *plus*

AVSplus demande une hausse de 10% des rentes AVS.

Pour les personnes vivant seules, cela représentera en moyenne 200 francs de plus par mois. Pour les couples, la rente augmentera en moyenne de 350 francs par mois. Pour les personnes à bas ou moyen revenu, cette augmentation est importante. De fait, une laborantine avec un enfant, qui gagnait 5 000 francs avant sa retraite, ne reçoit de ses 1^{er} et 2^e piliers que 2 950 francs par mois.

AVSplus est soutenue par l'« Alliance pour une AVS forte » :

APC, ASEB, AvenirSocial, AVIVO, FARES, FSFP, Garanto, Jeunes Vert-e-s, JS, Kapers, LCH, Les Verts, PS, PS60+, SER, SEV, SIT, SSM, SSP, SSPM, Syndicom, Syna, Travail.Suisse, Unia, USDAM, USS, ZV